

sages des deux Testaments qui se rapportent à la foi et aux mœurs chrétiennes.

IX. Que le professeur se souvienne toujours — et surtout quand il expliquera le Nouveau Testament — de former suivant ses préceptes ceux qui devront ensuite enseigner au peuple, par la parole et par l'exemple, le chemin du salut éternel. Au cours de ses leçons, il s'appliquera à instruire ses élèves de la meilleure façon de prêcher l'Évangile : et il profitera de cette occasion pour les amener à suivre avec zèle les prescriptions du Christ et des apôtres.

X. Les étudiants qui donnent les meilleures espérances devront être formés à l'étude de la langue hébraïque et du grec biblique, et aussi — dans toute la mesure possible — à l'étude de quelque autre langue sémitique, comme le syriaque ou l'arabe. « Il est nécessaire aux professeurs d'Écriture sainte — et la même chose convient aux théologiens — de connaître ces langues dans lesquelles les livres canoniques ont été écrits primitivement par les écrivains sacrés, et il sera excellent que les étudiants ecclésiastiques acquièrent la même connaissance, surtout ceux qui aspirent aux grades académiques de théologie. Il faudra avoir soin aussi qu'il y ait, dans toutes les académies, des chaires de langues anciennes, — surtout sémitiques. » (Encycl. *Providentissimus*.)

XI. Dans les séminaires qui jouissent de la faculté de conférer les grades académiques de théologie, il faudra augmenter le nombre des leçons de Sainte Écriture ; il faudra donc traiter plus à fond les questions générales et spéciales, et donner plus de temps et de travail à l'archéologie de la Bible, à sa géographie à sa chronologie, à sa théologie, et aussi à l'histoire de l'exégèse.

XII. Conformément aux lois édictées par la commission biblique, il faudra veiller à ce que des étudiants choisis se préparent aux grades académiques d'Écriture sainte : ce qui d'ailleurs facilitera beaucoup le recrutement des professeurs d'Écriture sainte dans les séminaires.

XIII. Le professeur d'Écriture sainte considérera comme un devoir sacré de ne jamais s'écarter en rien de la doctrine commune et de la tradition de l'Église : il s'assimilera tous les progrès véritables de cette science et toutes les découvertes des modernes, mais il laissera de côté les commentaires téméraires